

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

Révision du POS en PLU
approuvée par DCC du 27/06/2013

5 – Annexes

5.2. Annexes sanitaires

5.2.3. Eaux pluviales

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

COMMUNAUTE URBAINE

DU GRAND TOULOUSE

Domaine Assainissement
1, Place de la Légion d'Honneur – Quartier Marengo
31 505 TOULOUSE CEDEX 5



COMMUNE DE GAGNAC SUR GARONNE

ANNEXES SANITAIRES DU P.L.U.

NOTICE EAUX PLUVIALES

Avril 2012

P.L.U. DE GAGNAC SUR GARONNE

NOTICE EAUX PLUVIALES

SOMMAIRE

I. ORGANISATION DES ECOULEMENTS 1

I.1. ETAT ACTUEL 1

I.2. PROJETS A PARTIR DE 2012 1

II. PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE 2

III. LES SOLUTIONS RETENUES 3

P.L.U. DE GAGNAC SUR GARONNE

NOTICE EAUX PLUVIALES

La notice a été élaborée à partir :

- *Schéma Directeur Pluvial datant de 1998 réalisé par la DDE, mis à jour en 2003 par BRL / Sogreah*

I. ORGANISATION DES ECOULEMENTS

I.1. ETAT ACTUEL

Le linéaire total du réseau d'eaux pluviales est de 9 Km.

Selon le schéma directeur pluvial, des insuffisances hydrauliques ont été identifiées sur les secteurs suivants :

- Secteur voie Romaine / Beauté,
- Secteur Hire / Facteur,
- Secteur RD 63.

I.2. PROJETS A PARTIR DE 2012

Les travaux à prévoir en relation avec le schéma directeur se rapportent aux secteurs identifier comme problématiques. Ainsi :

- Secteur voie Romaine / Beauté :

D'importants travaux de recalibrage ont été réalisés en 2005 sur la rue de la Beauté.
Pour la voie Romaine (RD63J), une partie des travaux préconisés par le Schéma Directeur seront réalisés dans le cadre de l'urbanisation de la Voie Romaine en 2012.

- Secteur Hire / Facteur :

Il s'agit principalement d'envisager des travaux de recalibrage des fossés.

- Secteur RD 63 :

Il est prévu de recalibrer les fossés existants pour y remédier.
Or un réaménagement a été réalisé en 2005 par le Conseil Général. Nous devront donc reprendre les études sur ce secteur afin de vérifier l'impact de ces travaux, voire d'envisager les nouvelles solutions compensatoires à prendre.

L'urbanisation de la voie Romaine (RD63J) est également prévu pour 2012/2013.

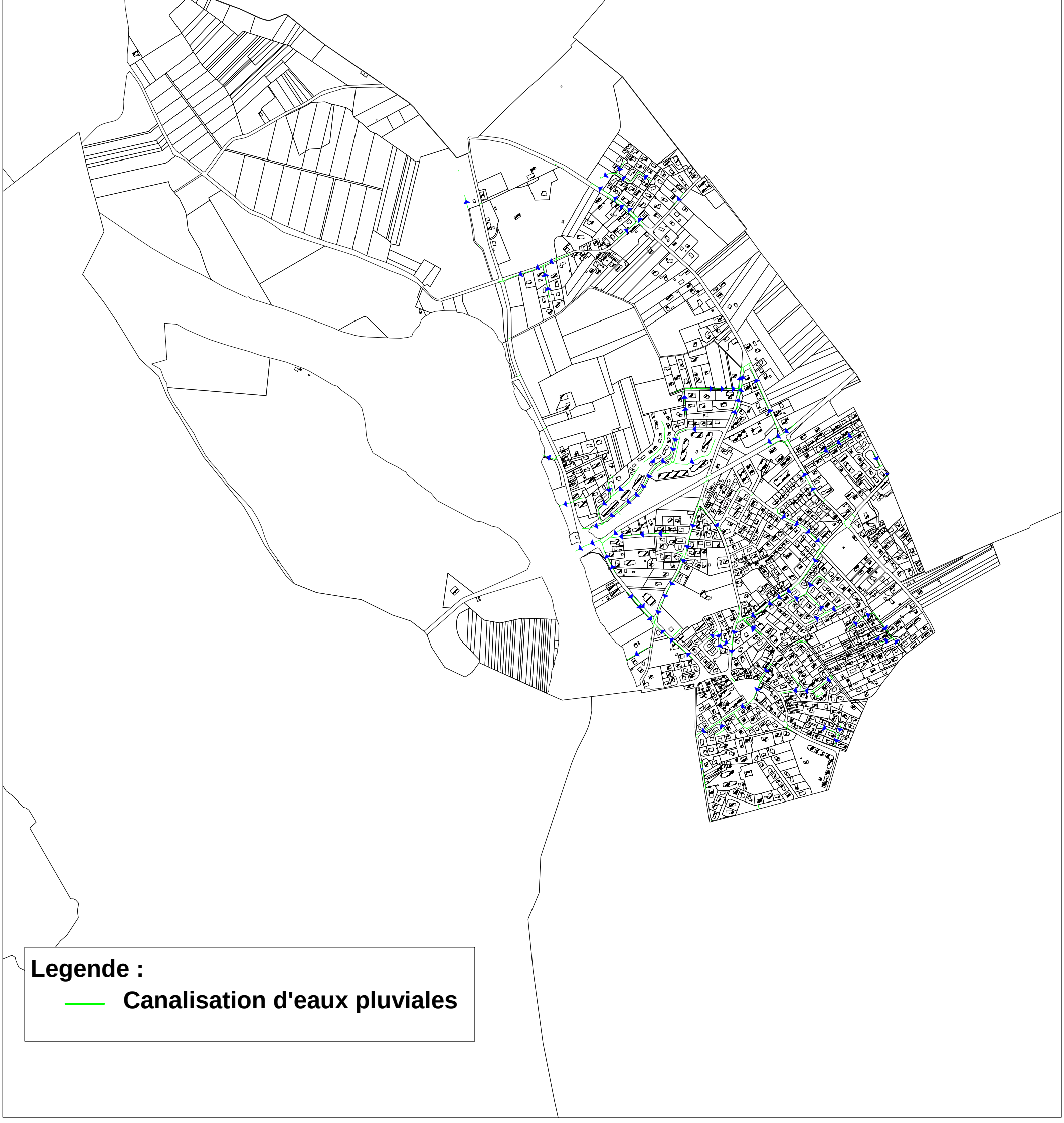
II. PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse impose à tous les constructeurs et aménageurs des solutions compensatoires pour limiter l'effet de l'imperméabilisation des sols. Par référence à l'instruction technique 77-284 INT, un débit équivalent à un coefficient d'imperméabilisation de 0,2 (20%) est imposé pour tout nouveau projet.
Cela implique de stocker ou d'infiltrer sur la parcelle l'excès de ruissellement produit par les surfaces imperméabilisées au-delà du débit généré par un coefficient d'imperméabilisation de 20% de l'unité foncière et cela, pour la pluie décennale.
Une attention particulière sera portée sur les projets à venir dans les bassins versants des secteurs faisant état d'insuffisances. Ainsi, le Domaine assainissement se réserve le droit (cf. Règlement d'assainissement pluvial - article 7 « Débits Acceptés » - Alinéa 7.3 « Cas d'un exutoire saturé »), en cas d'insuffisance des collecteurs publics, d'imposer un débit de fuite plus restrictif, voire d'interdire tout rejet.
D'une façon générale, les solutions de stockage et d'infiltration permettant de retenir les eaux pluviales dès l'amont seront préférées aux recalibrages. Les fossés existants seront conservés. Une servitude de 4 m sera inscrite en bordure de ces fossés pour favoriser l'entretien.

III. LES SOLUTIONS RETENUES

Il n’est pas prévu d’emplacement réservé à ce jour.

Réseau d'eaux pluviales
GAGNAC



Legende :

— **Canalisation d'eaux pluviales**

CARTE ZONAGE EAUX PLUVIALES GAGNAC

Legende :

limitation du débit de rejet au débit équivalent à un coefficient d'imperméabilisation de 20% de l'unité foncière



N
W E
S

Echelle : 1/4000